



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS SECTION EQUIVALENCE B.E.F. ET CYCLE 1

---

Réunion du :	23 Septembre 2021
à :	9h

---

Présidence :	M. BRINON Denis
--------------	-----------------

---

Présents :	MM. LORENZO Antonio (GEF), MONOT Jérôme (DTR), CERRAJERO Luc et BOUDEBZA Farid
------------	--

---

Assiste à la séance :	M. LEYMARIE Matthieu
-----------------------	----------------------

---

Excusés :	MM. COLAS Patrice (UNECATEF), RIDIRA Baptiste (U2C2F), KEBSI Farid et CROZE Fabien
-----------	--

---

☆☆☆☆☆☆☆☆

### Rappel dossier complet :

Compléter la demande d'équivalence. Celle-ci doit comporter :

- 1) Chèque de 20€ à l'ordre de la Ligue Centre-Val de Loire de Football
- 2) Une photocopie de la carte d'identité nationale ou du passeport en cours de validité
- 3) Une photographie d'identité
- 4) Photocopie des diplômes obtenus
- 5) Expérience professionnelle justifiée par :
  - a. Attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique
  - b. Attestation du volume horaire d'activité par les responsables de clubs

**Etat des dossiers étudiés :**

<b>NOM-PRENOM</b>	<b>DECISION COMMISSION</b>
PERSICO Sébastien	Dossier conforme. La Commission Régionale du Statut des Educateurs - Section Equivalence décerne l'équivalence BEF.

Le Président de la Section Equivalence  
Denis BRINON



Le Secrétaire de séance  
Matthieu LEYMARIE



**PUBLIE LE 01.10.2021**